

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), avril 2018*

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

Mammifères

Phoque commun de la sous-espèce des lacs des Loups Marins

Phoca vitulina mellonae

En voie de disparition

Critères d'évaluation D1

Justification de la désignation

Cette sous-espèce confinée aux eaux intérieures est endémique au Québec et pourrait compter moins de 100 individus. On la trouve dans un petit groupe de lacs situés dans le nord du Québec. Il s'agit de la seule sous-espèce à vivre entièrement en eau douce. Les changements climatiques pourraient entraîner des changements généralisés de l'habitat et augmenter la pression exercée par les prédateurs sur la population. La population a fait et continue de faire l'objet d'une récolte par les Cris à un taux faible, mais inconnu. La possibilité d'aménagements hydroélectriques et d'activités d'exploration minière hors de l'habitat essentiel désigné pourrait potentiellement altérer l'habitat.

Répartition QC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1996. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en novembre 2007 et en avril 2018.

Oiseaux

Alouette hausse-col de la sous-espèce *strigata*

Eremophila alpestris strigata

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii); D1

Justification de la désignation

Cet oiseau chanteur est restreint aux plaines côtières du Pacifique, dans l'ouest de l'Amérique du Nord, et est en péril à l'échelle mondiale. L'espèce dépend de prairies ouvertes à couvert végétal clairsemé naturelles ou modifiées par l'humain ou d'autres aires de sol dénudé. La dernière reproduction confirmée au Canada date de 1978, et les plus récentes indications de reproduction possible, de 2002; la population canadienne actuelle s'élève probablement à zéro individu. Cependant, la petite sous-espèce se reproduit dans l'État de Washington, et des parcelles d'habitat potentiellement convenable se trouvent encore dans l'île de Vancouver et la vallée du bas Fraser, en Colombie-Britannique. L'étendue et la qualité de ces parcelles d'habitat continuent toutefois de diminuer. Les principales menaces pesant sur la sous-espèce au Canada sont la perte et la dégradation d'habitat attribuable au développement urbain, à l'intensification des pratiques agricoles, à l'incursion des plantes envahissantes, à l'aménagement des côtes et à la perturbation due à des activités récréatives.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2003. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Bruant vespéral de la sous-espèce *affinis*

Poocetes gramineus affinis

En voie de disparition

Critères d'évaluation A2ac; B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a(i); D1

Justification de la désignation

Cet oiseau chanteur est une sous-espèce distincte limitée aux plaines côtières du Pacifique, dans l'ouest de l'Amérique du Nord. Il se reproduit dans des prairies à couvert végétal clairsemé où l'on observe des arbres ou des arbustes dispersés et des parcelles de sol dénudé. Le nombre d'individus est en déclin dans l'ensemble de l'aire de répartition à cause de la perte et de la dégradation de l'habitat de reproduction et d'hivernage. Malgré des relevés ciblés, aucune tentative de nidification n'a été confirmée au Canada depuis 2014, et la population canadienne actuelle est proche de zéro. Les

parcelles d'habitat de nidification convenable restantes sont rares dans le sud-est de l'île de Vancouver et les basses-terres continentales de la Colombie-Britannique et continuent de diminuer en superficie et en qualité.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2006. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Pic à tête rouge

Melanerpes erythrocephalus

En voie de disparition

Critères d'évaluation Correspond à « menacée », C1, mais a été désignée « en voie de disparition, car la population canadienne est probablement une population puits dépendante d'une population en déclin aux États-Unis.

Justification de la désignation

Ce pic à plumage éclatant, qui habite dans des forêts de feuillus ouvertes, a connu un déclin démographique important sur une longue période. Ce déclin est principalement lié à la réduction de la qualité de l'habitat de reproduction, notamment la perte d'arbres morts sur pied nécessaires pour se reproduire, attraper des mouches et cacher de la nourriture. Parmi les autres menaces figure la compétition accrue pour les sites de nidification exercée par des espèces d'oiseaux indigènes et non indigènes. La population canadienne compte maintenant probablement moins de 6 000 individus matures, lesquels se trouvent presque tous au Manitoba et en Ontario. L'espèce ne semble pas autosuffisante, et les déclin continus pourraient s'accroître étant donné que les effectifs sont également à la baisse dans les zones adjacentes de l'aire de répartition des États-Unis.

Répartition SK MB ON QC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1996. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 2007. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 2018.

Martinet ramoneur

Chaetura pelagica

Menacée

Critères d'évaluation A2bce+4bce

Justification de la désignation

Cet insectivore aérien, qui migre sur de longues distances, se reproduit dans le centre et l'est du Canada et passe l'hiver en Amérique du Sud. L'espèce a connu un déclin démographique à long terme de près de 90 % depuis 1970 dans les zones hors des villes, dont un déclin de 49 % au cours des trois dernières générations (14 ans). Cependant, la plupart des dénombrements de perchoirs dans les villes et les zones urbaines indiquent un nombre d'oiseaux relativement stable. La réduction de la disponibilité d'insectes aériens, probablement à cause des effets de pesticides agricoles et autres, des pratiques agricoles changeantes et des modifications écosystémiques à grande échelle dans la majeure partie de ses aires de reproduction, de migration et d'hivernage, est une cause importante de déclin. La réduction de la disponibilité de sites de perchoirs et de nidification dans des cheminées et d'autres structures anthropiques similaires ainsi que dans de gros arbres creux contribue également aux déclin. Une augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes pourrait entraîner une baisse de la productivité et une hausse de la mortalité durant la migration.

Répartition SK MB ON QC NB NS

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2007. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Engoulevent d'Amérique

Chordeiles minor

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cet insectivore aérien est un oiseau répandu dans le sud et la région boréale du Canada. Dans le sud du pays, sa population a connu une baisse de 68 % depuis 1970, mais le taux de déclin a diminué considérablement au cours de la dernière décennie, et l'espèce semble relativement abondante dans les habitats boréaux convenables. Des préoccupations demeurent sur les effets des activités humaines et des changements climatiques sur la réduction de la disponibilité de la nourriture et des sites de nidification. Les causes du déclin ne sont pas bien connues, mais incluent des menaces qui réduisent le nombre d'insectes aériens dont se nourrit l'espèce. Ces déclin peuvent être attribués aux pesticides agricoles et autres ainsi qu'aux changements des régimes hydrologiques, de précipitations et de températures. Une hausse de la fréquence des phénomènes météorologiques violents ou extrêmes devrait également avoir des conséquences sur l'espèce en réduisant sa productivité et en augmentant son taux de mortalité.

Répartition YT NT NU BC AB SK MB ON QC NB PE NS NL

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2007. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en avril 2018.

Moucherolle à côtés olive

Contopus cooperi

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

La population canadienne de cet oiseau chanteur forestier répandu a subi un déclin substantiel à long terme, mais le taux de déclin a ralenti au cours de la dernière décennie. La perte d'habitat d'hivernage dans le nord de l'Amérique du Sud est probablement la menace la plus importante auquel fait face cet insectivore aérien, mais l'espèce pourrait également être touchée par les changements dans les aires de reproduction, comme les effets de l'altération des régimes d'incendie et des changements climatiques sur la qualité de l'habitat de nidification ainsi que la réduction de l'abondance et de la disponibilité des insectes volants. Des préoccupations demeurent au sujet de son statut étant donné que la plupart de ces menaces se poursuivent et que celles liées aux changements climatiques pourraient augmenter.

Répartition YT NT NU BC AB SK MB ON QC NB PE NS NL

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en novembre 2007. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en avril 2018.

Reptiles

Couleuvre ratière grise

Pantherophis spiloides

En voie de disparition

Population carolinienne

Critères d'évaluation A2cd+4cd; B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a(i); D1

Justification de la désignation

Un des plus grands serpents du Canada, l'espèce est caractérisée par une maturité tardive et un taux de reproduction faible. Autrefois répandue dans la majeure partie de la zone carolinienne du sud-ouest de l'Ontario, elle occupe une région de plus en plus fragmentée de l'Ontario et est menacée par le développement continu et l'expansion du réseau routier. Cette population comprend actuellement seulement deux petites sous-populations disjointes, entourées par des zones d'agriculture intensive et des zones de développement résidentiel et commercial. Il n'existe pas d'estimation précise de l'abondance, mais le nombre d'individus matures est probablement de moins de 250. Deux sous-populations additionnelles de cette population semblent avoir disparu au cours des dix dernières années, et l'aire de répartition géographique a diminué de façon abrupte au cours de cette même période. De plus, le développement menace tout particulièrement les hibernacles communaux. Les routes constituent une importante menace de mortalité puisque les couleuvres s'y chauffent au soleil. Cette espèce est également persécutée, à la fois le long des routes et dans les hibernacles. L'immigration en provenance d'autres populations est peu probable car la population carolinienne est disjointe et séparée des populations adjacentes des États-Unis par le lac Érié.

Répartition ON

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une seule unité et a été désignée « menacée » en avril 1998 et en mai 2000. Division en deux populations en avril 2007. La population carolinienne a été désignée « en voie de disparition » en avril 2007. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Couleuvre ratière grise

Pantherophis spiloides

Menacée

Population des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Critères d'évaluation A2acd+3cd+4cd

Justification de la désignation

Un des plus grands serpents du Canada, l'espèce est caractérisée par une maturité tardive et un taux de reproduction faible. Elle occupe une région de plus en plus fragmentée du sud de l'Ontario, et est menacée par le développement continu et l'expansion du réseau routier. L'étendue de son occurrence semble avoir diminué de façon importante. Des analyses de marquage-recapture de plusieurs sous-populations indiquent des tendances démographiques à la baisse dans certains sites, mais il n'existe pas d'estimations de l'abondance ou de tendances démographiques généralisées. De plus, le développement menace tout particulièrement les hibernacles communaux. La circulation sur les routes où les

couleuvres se chauffent au soleil pose une importante menace de mortalité. Cette espèce est également tuée délibérément, à la fois le long des routes et dans les hibernacles. L'immigration en provenance d'autres populations est peu probable car la population est séparée de celle du nord-ouest de l'État de New York par le fleuve Saint-Laurent et se trouve à au moins 100 km de la principale aire de répartition de l'espèce dans cet État.

Répartition ON

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une seule unité et a été désignée « menacée » en avril 1998 et en mai 2000. Division en deux populations en avril 2007. La population des Grands Lacs et du Saint-Laurent a été désignée « menacée » en avril 2007. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Tortue peinte de l'Est

Chrysemys picta picta

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce répandue est sujette à un ensemble de menaces continues qui, dans l'avenir, ne diminueront probablement pas; ces menaces incluent la mortalité routière, la dégradation et la perte d'habitat, les espèces envahissantes et les prédateurs favorisés par les activités humaines. Bien que les données sur les déclin de cette espèce soient insuffisantes, le cycle vital « lent » des tortues, caractérisé par une maturation tardive, une longue durée de vie et une longue durée de génération, augmente la vulnérabilité et limite la résilience de la population à ces menaces. L'espèce pourrait devenir « menacée » si ces menaces ne sont ni renversées ni gérées avec une efficacité démontrée.

Répartition QC NB NS

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2018.

Tortue peinte du Centre

Chrysemys picta marginata

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

La perte de plus de 70 % des milieux humides dans le sud de l'Ontario au cours des 200 dernières années (< 6 générations de tortues) a vraisemblablement entraîné un déclin régional important de l'abondance et de l'aire de répartition de l'espèce, mais il existe peu de données quantitatives à ce sujet. Cette espèce est sujette à un ensemble de menaces continues qui, dans l'avenir, ne diminueront probablement pas; ces menaces incluent la mortalité routière, la dégradation et la perte d'habitat, les espèces envahissantes et les prédateurs favorisés par les activités humaines. Le cycle vital « lent » des tortues, caractérisé par une maturation excessivement tardive, un taux de survie élevé des adultes et une longue durée de génération, augmente la vulnérabilité et limite la résilience de la population à ces menaces. L'espèce pourrait devenir « menacée » si ces menaces ne sont ni renversées ni gérées avec une efficacité démontrée.

Répartition ON QC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2018.

Amphibiens

Salamandre sombre des montagnes

Desmognathus ochrophaeus

En voie de disparition

Population des Appalaches

Critères d'évaluation B1ab(iii,v)+2ab(iii,v)

Justification de la désignation

Cette salamandre, dont les larves sont aquatiques, est présente dans des ruisseaux, des cascades, des sources et des zones de suintement en milieu forestier, là où il y a abondance d'abris sous forme de crevasses entre les pierres, les billes de bois ou les litières de feuilles. Son entière distribution canadienne est confinée à une petite zone du mont Covey Hill, au Québec, et est isolée des autres populations du Canada et des États-Unis. La petite aire de répartition rend la salamandre très vulnérable aux fluctuations environnementales, aux événements fortuits et aux effets de diverses activités humaines. Tous les cours d'eau occupés proviennent de la même source d'eau, ce qui les rend vulnérables à toute activité ou à tout événement qui entraînerait la sécheresse de l'habitat ou la contamination de la source d'eau. Au cours de la dernière décennie, une intensification des activités de relevé a permis de mieux délimiter les zones occupées et de définir les menaces, mais des menaces importantes demeurent, et le risque pour la population a augmenté à cause

d'une demande croissante en eau.

Répartition QC

Historique du statut

L'espèce a été considéré comme une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001. Division en deux populations en avril 2007. La population des Grands Lacs et du Saint-Laurent a été désignée « menacée » en avril 2007. Le nom de la population a été changé à « population des Appalaches » en avril 2018; la situation a été réexaminée et l'espèce a été désignée « en voie de disparition ».

Salamandre sombre des montagnes

Desmognathus ochrophaeus

En voie de disparition

Population carolinienne

Critères d'évaluation B1ab(iii,v)+2ab(iii,v); C2a(i); D1

Justification de la désignation

Cette salamandre, dont les larves sont aquatiques, est présente dans des ruisseaux, des cascades, des sources et des zones de suintement en milieu forestier, là où il y a abondance d'abris sous forme de crevasses entre les pierres, les billes de bois ou les litières de feuilles. Son entière distribution canadienne est confinée à deux cours d'eau dans une petite zone de la gorge du Niagara, en Ontario et est isolée des autres populations du Canada et des États-Unis. Une intensification des activités de relevé au cours de la dernière décennie a permis d'augmenter la zone d'occupation connue, qui est passée de un à deux cours d'eau. Cependant, la petite aire de répartition et la petite taille de la population, qui compte probablement moins de 100 adultes, rendent cette salamandre très vulnérable aux fluctuations environnementales, aux événements fortuits et aux effets des activités humaines. La population pourrait disparaître si les activités humaines ou les effets des changements climatiques compromettaient le débit des eaux souterraines ou la qualité de l'eau dans les deux cours d'eau.

Répartition ON

Historique du statut

L'espèce a été considéré comme une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1998 . Division en deux populations en avril 2007. La population carolinienne a été désignée « en voie de disparition » en avril 2007. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Salamandre pourpre

Gyrinophilus porphyriticus

Données insuffisantes

Population carolinienne

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

La présence historique de cette salamandre en Ontario est basée sur une observation comprenant trois spécimens datant de 1877. Seulement un de ces trois spécimens de musée existe encore. Son identification ne peut être confirmée en raison de son stade initial de développement et de sa mauvaise condition actuelle. Il est possible qu'il s'agisse d'une espèce indigène de l'Ontario et que la population carolinienne soit valide, mais cela ne peut être confirmé pour le moment.

Répartition ON

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une seule unité et a été désignée « préoccupante » en avril 1999 et en mai 2002. Division en deux populations en mai 2011. La population carolinienne a été désignée « disparue du pays » en mai 2011. Espèce étudiée en avril 2018 et classée dans la catégorie « données insuffisantes ».

Poissons

Grand corégone

Coregonus clupeaformis

Disparue

Population d'individus de petite taille du lac Como

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Le grand corégone forme un complexe d'espèces qui ont coévolué dans certains lacs en tant que paires d'espèces : une espèce plus grande et une espèce plus petite. Cette espèce particulière est connue seulement dans le lac Como, en Ontario. Les deux espèces de la paire du lac Como ont disparu, probablement à cause de l'introduction du cladocère épéinox, un planctophage invertébré efficace. Cette espèce envahissante aquatique a altéré la structure du réseau

trophique du lac en éliminant les processus évolutifs uniques qui assureraient la persistance de la paire d'espèces. On observe encore des corégones dans le lac, mais la paire d'espèces distinctes est devenue une population différente et plus uniforme formée de poissons de grande taille.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « disparue » en avril 2018.

Grand corégone

Coregonus clupeaformis

Disparue

Population d'individus de grande taille du lac Como

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Le grand corégone forme un complexe d'espèces qui ont coévolué dans certains lacs en tant que paires d'espèces : une espèce plus grande et une espèce plus petite. Cette espèce particulière est connue seulement dans le lac Como, en Ontario. Les deux espèces de la paire du lac Como ont disparu, probablement à cause de l'introduction du cladocère épineux, un planctophage invertébré efficace. Cette espèce envahissante aquatique a altéré la structure du réseau trophique du lac en éliminant les processus évolutifs uniques qui assureraient la persistance de la paire d'espèces. On observe encore des corégones dans le lac, mais la paire d'espèces distinctes est devenue une population différente et plus uniforme formée de poissons de grande taille.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « disparue » en avril 2018.

Pèlerin

Cetorhinus maximus

En voie de disparition

Population du Pacifique

Critères d'évaluation A2ad; C2a(i); D1

Justification de la désignation

Au Canada, l'espèce a déjà fait l'objet de pêches dirigées et de programmes de contrôle. Bien que ces activités aient cessé depuis longtemps, elles ont réduit l'abondance à des niveaux très bas. L'espèce est particulièrement vulnérable à une mortalité par prise accessoire en raison de sa faible productivité intrinsèque. Elle continue de faire l'objet d'une mortalité causée par les humains, notamment à cause de l'enchevêtrement dans les engins de pêche. Pêches et Océans Canada a mené des activités de recherche et de suivi afin de mieux comprendre la situation actuelle de l'espèce et ses besoins en matière d'habitat. Il y a également eu une sensibilisation accrue du public. Malgré une augmentation de l'attention accordée à l'espèce, aucun signe de rétablissement n'est observé. La désignation « en voie de disparition » continue d'être appuyée par les nouvelles données limitées disponibles depuis la dernière évaluation.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2007. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Tête carminée

Notropis percobromus

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

L'aire de répartition de ce petit mené coloré est restreinte au Manitoba. Il existe peu de données sur les tendances de la population depuis la dernière évaluation, mais, selon les déclinés prévus liés à la perte d'habitat et à la pollution au cours des dix prochaines années, l'espèce risque de disparaître du Canada.

Répartition MB

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1994. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en novembre 2001 et en avril 2006. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 2018.

Corégone européen***Coregonus lavaretus*****Menacée****Population d'individus de petite taille du lac Squanga**Critères d'évaluation D2Justification de la désignation

Le grand corégone et le corégone européen forment un complexe d'espèces qui ont coévolué dans certains lacs en tant que paires d'espèces : une espèce plus grande et une espèce plus petite. Cette espèce plus petite est connue dans un seul lac du sud du Yukon, où elle coexiste avec une espèce dérivée du grand corégone. Sa persistance est menacée par le risque d'établissement d'espèces envahissantes qui pourraient altérer les niches écologiques de la paire d'espèces. L'invasion d'espèces exotiques pourrait faire disparaître ce poisson dans une courte période de temps.

Répartition YTHistorique du statut

Le corégone du Squanga (*Coregonus* sp.) a été considéré comme une seule unité et a été désigné espèce « préoccupante » en avril 1987. En avril 2018, l'unité a été divisée en trois espèces de corégone européen (*Coregonus lavaretus*), et la population d'individus de petite taille du lac Squanga du corégone européen a été désignée « menacée ».

Corégone européen***Coregonus lavaretus*****Menacée****Population d'individus de petite taille du lac Little Teslin**Critères d'évaluation D2Justification de la désignation

Le grand corégone et le corégone européen forment un complexe d'espèces qui ont coévolué dans certains lacs en tant que paires d'espèces : une espèce plus grande et une espèce plus petite. Cette espèce plus petite est connue dans un seul lac du sud du Yukon, où elle coexiste avec une espèce dérivée du grand corégone. Sa persistance est menacée par le risque d'établissement d'espèces envahissantes qui pourraient altérer les niches écologiques de la paire d'espèces. L'invasion d'espèces exotiques pourrait faire disparaître ce poisson dans une courte période de temps.

Répartition YTHistorique du statut

Le corégone du Squanga (*Coregonus* sp.) a été considéré comme une seule unité et a été désigné espèce « préoccupante » en avril 1987. En avril 2018, l'unité a été divisée en trois espèces de corégone européen (*Coregonus lavaretus*), et la population d'individus de petite taille du lac Little Teslin du corégone européen a été désignée « menacée ».

Corégone européen***Coregonus lavaretus*****Menacée****Population d'individus de petite taille du lac Dezadeash**Critères d'évaluation D2Justification de la désignation

Le corégone européen forme un complexe d'espèces qui ont coévolué dans certains lacs en tant que paires d'espèces : une espèce plus grande et une espèce plus petite. Cette espèce plus petite est connue dans un seul lac du sud du Yukon. Sa persistance est menacée par le risque d'établissement d'espèces envahissantes qui pourraient altérer les niches écologiques de la paire d'espèces. L'invasion d'espèces exotiques pourrait faire disparaître ce poisson dans une courte période de temps.

Répartition YTHistorique du statut

Le corégone du Squanga (*Coregonus* sp.) a été considéré comme une seule unité et a été désigné espèce « préoccupante » en avril 1987. En avril 2018, l'unité a été divisée en trois espèces de corégone européen (*Coregonus lavaretus*), et la population d'individus de petite taille du lac Dezadeash du corégone européen a été désignée « menacée ».

Corégone européen *Coregonus lavaretus* **Menacée**
Population d'individus de grande taille du lac Dezadeash
Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation

Le corégone européen forme un complexe d'espèces qui ont coévolué dans certains lacs en tant que paires d'espèces : une espèce plus grande et une espèce plus petite. Cette espèce est connue dans un seul lac du sud du Yukon. Sa persistance est menacée par le risque d'établissement d'espèces envahissantes qui pourraient altérer les niches écologiques de la paire d'espèces. L'invasion d'espèces exotiques pourrait faire disparaître ce poisson dans une courte période de temps.

Répartition YT

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2018.

Grand corégone *Coregonus clupeaformis* **Menacée**
Population d'individus de petite taille du lac Opeongo
Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation

Le grand corégone forme un complexe d'espèces qui ont coévolué dans certains lacs en tant que paires d'espèces : une espèce plus grande et une espèce plus petite. Cette espèce est connue dans un seul lac du parc provincial Algonquin, en Ontario. Sa persistance est menacée par le risque d'établissement d'espèces envahissantes qui pourraient altérer les niches écologiques distinctes nécessaires au maintien de la paire d'espèces en coévolution. L'invasion d'espèces exotiques pourrait faire disparaître ce poisson dans une courte période de temps. En fait, selon des relevés récents, cette espèce plus petite de la paire d'espèces du lac Opeongo est peut-être déjà disparue.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2018.

Grand corégone *Coregonus clupeaformis* **Menacée**
Population d'individus de grande taille du lac Opeongo
Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation

Le grand corégone forme un complexe d'espèces qui ont coévolué dans certains lacs en tant que paires d'espèces : une espèce plus grande et une espèce plus petite. Cette espèce est connue dans un seul lac du parc provincial Algonquin, en Ontario. Sa persistance est menacée par le risque d'établissement d'espèces envahissantes qui pourraient altérer les niches écologiques distinctes nécessaires au maintien de la paire d'espèces en coévolution. L'invasion d'espèces exotiques pourrait faire disparaître ce poisson dans une courte période de temps. En fait, selon des relevés récents, l'autre composante de la paire de la présente espèce est peut-être déjà disparue.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2018.

Grand corégone *Coregonus clupeaformis* **Menacée**
Population d'individus de grande taille du lac Little Teslin
Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation

Le grand corégone et le corégone européen forment un complexe d'espèces qui ont coévolué dans certains lacs en tant que paires d'espèces : une espèce plus grande et une espèce plus petite. Cette espèce est connue dans un seul lac du sud du Yukon, où elle coexiste avec une espèce plus petite dérivée du corégone européen. Sa persistance est menacée par le risque d'établissement d'espèces envahissantes qui pourraient altérer les niches écologiques de la paire d'espèces. L'invasion d'espèces exotiques pourrait faire disparaître ce poisson dans une courte période de temps.

Répartition YT

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2018.

Grand corégone

Coregonus clupeaformis

Menacée

Population d'individus de grande taille du lac Squanga

Critères d'évaluation D2

Justification de la désignation

Le grand corégone et le corégone européen forment un complexe d'espèces qui ont coévolué dans certains lacs en tant que paires d'espèces : une espèce plus grande et une espèce plus petite. Cette espèce est connue dans un seul lac du sud du Yukon, où elle coexiste avec une espèce plus petite dérivée du corégone européen. Sa persistance est menacée par le risque d'établissement d'espèces envahissantes qui pourraient altérer les niches écologiques de la paire d'espèces. L'invasion d'espèces exotiques pourrait faire disparaître ce poisson dans une courte période de temps.

Répartition YT

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2018.

Arthropodes

Héliotín orangé

Pyrrhia aurantiago

En voie de disparition

Critères d'évaluation B2ab(iii,v)

Justification de la désignation

Ce papillon nocturne rare est seulement présent dans trois localités au Canada, toutes situées dans des savanes dominées par les chênes et des boisés ouverts du sud de l'Ontario. On estime que 99 % de ce type d'habitat a disparu de l'Ontario. Les larves dépendent de la gérardie jaune et de la gérardie fausse-pédiculaire, toutes deux en péril au Canada. Les sous-populations canadiennes de ce papillon nocturne se trouvent principalement dans des zones protégées où les menaces principales sont le broutage excessif des plantes hôtes larvaires par le cerf de Virginie indigène et les effets de la concurrence des plantes envahissantes sur les plantes hôtes.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2018.

Cicadelle à queue rouge

Aflexia rubranura

Préoccupante

Population des Prairies

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette cicadelle, qui ne vole pas, a une capacité de dispersion limitée. Elle est restreinte à l'habitat de prairie de savane à chênes restant dans le sud du Manitoba, habitat qui a largement disparu de la province. L'espèce dépend d'une plante hôte, le sporobole à glumes inégales. À l'heure actuelle, l'espèce est présente dans huit sites, mais il est probable que d'autres sites seront trouvés. Les menaces actuelles et cumulatives incluent la conversion de l'habitat en terres agricoles et la succession d'espèces végétales indigènes et non indigènes suivant la lutte contre les incendies et le broutage excessif.

Répartition MB

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2018.

Mollusques

Physe des fontaines de Banff

Physella johnsoni

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii)c(iv)+2ab(iii)c(iv)

Justification de la désignation

Il s'agit d'une espèce endémique canadienne dont la distribution est entièrement confinée aux tronçons supérieurs de moins de cinq groupes de sources thermales distincts dans le parc national Banff, en Alberta. Cet animal à courte durée de vie, qui connaît des fluctuations naturelles extrêmes de ses effectifs chaque année, est un spécialiste de l'habitat qui a besoin d'un approvisionnement stable en eau chaude de source thermale contenant une forte concentration de minéraux dissous ainsi qu'une communauté microbienne complexe lui fournissant nourriture et habitat. Toutes les sources thermales occupées historiquement ou actuellement par l'espèce ont été touchées par les activités humaines. Les perturbations de l'habitat continuent, mais les effets des changements climatiques (fréquence accrue de l'assèchement des sources et tempêtes avec pluies plus abondantes) constituent également des menaces importantes à la survie de l'espèce.

Répartition AB

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1997. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en mai 2000, en avril 2008, et en avril 2018.

Polyspire rayé

Webbhelix multilineata

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation

Ce gros escargot terrestre est présent sur l'île Pelée, dans le lac Érié, et dans trois sites des terres continentales du sud-ouest de l'Ontario : parc national de la Pointe-Pelée, île Walpole et réserve de conservation Bickford Oak Woods. L'espèce semble avoir disparu de quatre autres sites historiquement connus des terres continentales et d'au moins un site de l'île Pelée. L'altération et la perte d'habitat causées par l'humain ont entraîné le déclin et l'isolement de la population. Parmi les menaces figurent les phénomènes météorologiques extrêmes (p. ex. sécheresses), les brûlages dirigés et les perturbations humaines (c.-à-d. piétinement pendant que l'espèce s'alimente dans des sentiers lorsque les conditions sont humides). Les Dindons sauvages dans l'île Pelée et le parc national de la Pointe-Pelée pourraient également se nourrir de cet escargot.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2018.

Plantes vasculaires

Cimicaire élevée

Actaea elata

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a(i)

Justification de la désignation

Cette grande plante de l'ouest de l'Amérique du Nord est une herbacée vivace relativement longévive qui est présente dans des forêts mixtes de conifères et de feuillus. L'espèce nécessite des ouvertures ensoleillées dans le couvert de forêts matures et anciennes. Les quelques petites sous-populations du sud-ouest de la Colombie-Britannique sont éparses et isolées dans une seule vallée fluviale montagnarde, où elles continuent de subir des déclin à mesure que son habitat forestier diminue ou est dégradé par des plantes exotiques envahissantes, associées en grande partie aux perturbations liées à une augmentation de l'accès routier et des activités récréatives. La compétition exercée par des plantes indigènes dans des sites déjà exploités et la dérive d'herbicides sont également des menaces potentielles.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2001. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Gérardie de Virginie***Aureolaria virginica*****En voie de disparition**Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v)Justification de la désignation

Au Canada, cette espèce végétale vivace a une distribution restreinte au sud-ouest de l'Ontario. Il y a peu d'individus dans les cinq localités restantes, situées dans des savanes à chênes et des boisés. Des déclin ont été observés dans la distribution de l'espèce et dans la qualité de son habitat. La lutte contre les incendies et le broutage par le cerf de Virginie menacent les localités existantes restantes.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2018.

Psilocarpe élevé***Psilocarphus elatior*****En voie de disparition**Critères d'évaluation B1abc(iii,v)+2abc(iii,v)Justification de la désignation

Cette petite plante annuelle se trouve seulement dans quelques petits habitats spécialisés du sud-est de l'île de Vancouver. La destruction et la modification de l'habitat dans un site ont entraîné un déclin important de la population canadienne. La compétition par des espèces envahissantes et la gestion du bassin versant sont les principales menaces continues; au nombre des autres menaces, on compte les activités récréatives, la perturbation de l'habitat par la Bernache du Canada résidente non indigène ainsi que la fenaison/fauche.

Répartition BCHistorique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2001. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Gérardie fausse-pédiculaire***Aureolaria pedicularia*****Menacée**Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)Justification de la désignation

Au Canada, cette espèce végétale à courte durée de vie a une distribution restreinte au sud-ouest de l'Ontario. Les individus restants se trouvent dans un petit nombre de localités situées dans des savanes à chênes et des boisés. Des déclin ont été observés dans la qualité de l'habitat. La lutte contre les incendies et la construction domiciliaire menacent les localités existantes restantes.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2018.

Gérardie jaune***Aureolaria flava*****Menacée**Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C2a(i); D1Justification de la désignation

Au Canada, cette espèce végétale vivace a une distribution restreinte au sud-ouest de l'Ontario. Les quelques individus restants se trouvent dans un petit nombre de localités situées dans des savanes à chênes et des boisés. Des déclin ont été observés dans la distribution de l'espèce et dans la qualité de son habitat. La lutte contre les incendies et le broutage par le cerf de Virginie menacent les localités existantes restantes.

Répartition ONHistorique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2018.

Achillée à gros capitules*Achillea millefolium var. megacephala***Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

L'espèce fait partie d'un groupe de plantes endémiques restreintes aux habitats de dunes du nord-ouest de la Saskatchewan. Bien que les habitats de dunes soient naturellement dynamiques, le taux d'empiètement de la forêt sur les dunes de l'Athabasca dépasse maintenant le taux de formation des dunes, probablement en raison de l'impact des changements climatiques sur l'espèce. Les espèces envahissantes constituent une menace potentielle, mais aucune n'est connue à l'heure actuelle dans l'habitat de dune.

Répartition SKHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Arméria de l'Athabasca*Armeria maritima ssp. interior***Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

L'espèce fait partie d'un groupe de plantes endémiques restreintes aux habitats de dunes du nord-ouest de la Saskatchewan. Bien que les habitats de dunes soient naturellement dynamiques, le taux d'empiètement de la forêt sur les dunes de l'Athabasca dépasse maintenant le taux de formation des dunes, probablement en raison de l'impact des changements climatiques sur l'espèce. Les espèces envahissantes constituent une menace potentielle, mais aucune n'est connue à l'heure actuelle dans l'habitat de dune. Cette plante se trouve sur les « pavages de gravier », lesquels subissent les impacts des activités récréatives, comme la randonnée et l'utilisation de véhicules hors-route, mais l'accès à ces aires est très limité.

Répartition SKHistorique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 1981. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en mai 2002 et en avril 2018.

Deschampsie du bassin du Mackenzie*Deschampsia mackenzieana***Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

L'espèce fait partie d'un groupe de plantes endémiques restreintes aux habitats de dunes du nord-ouest de la Saskatchewan. Bien que les habitats de dunes soient naturellement dynamiques, le taux d'empiètement de la forêt sur les dunes de l'Athabasca dépasse maintenant le taux de formation des dunes, probablement en raison de l'impact des changements climatiques sur l'espèce. Les espèces envahissantes constituent une menace potentielle, mais aucune n'est connue à l'heure actuelle dans l'habitat de dune.

Répartition NT SKHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1999. Réexamen et confirmation du statut en novembre 2001. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Saule de Turnor*Salix turnorii***Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

L'espèce fait partie d'un groupe de plantes endémiques restreintes aux habitats de dunes du nord-ouest de la Saskatchewan. Bien que les habitats de dunes soient naturellement dynamiques, le taux d'empiètement de la forêt sur les dunes de l'Athabasca dépasse maintenant le taux de formation des dunes, probablement en raison de l'impact des changements climatiques sur l'espèce. Les espèces envahissantes constituent une menace potentielle, mais aucune n'est connue à l'heure actuelle dans l'habitat de dune.

Répartition SK

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Saule psammophile

Salix brachycarpa* var. *psammophila

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

L'espèce fait partie d'un groupe de plantes endémiques restreintes aux habitats de dunes du nord-ouest de la Saskatchewan. Bien que les habitats de dunes soient naturellement dynamiques, le taux d'empiètement de la forêt sur les dunes de l'Athabasca dépasse maintenant le taux de formation des dunes, probablement en raison de l'impact des changements climatiques sur l'espèce. Les espèces envahissantes constituent une menace potentielle, mais aucune n'est connue à l'heure actuelle dans l'habitat de dune.

Répartition SK

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Saule silicicole

Salix silicicola

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

L'espèce fait partie d'un groupe de plantes endémiques restreintes aux habitats de dunes du nord-ouest de la Saskatchewan. Bien que les habitats de dunes soient naturellement dynamiques, le taux d'empiètement de la forêt sur les dunes de l'Athabasca dépasse maintenant le taux de formation des dunes, probablement en raison de l'impact des changements climatiques sur l'espèce. Les espèces envahissantes constituent une menace potentielle, mais aucune n'est connue à l'heure actuelle dans l'habitat de dune.

Répartition SK

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Tanaisie floconneuse

Tanacetum huronense* var. *floccosum

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

L'espèce fait partie d'un groupe de plantes endémiques restreintes aux habitats de dunes du nord-est de l'Alberta et du nord-ouest de la Saskatchewan. Bien que les habitats de dunes soient naturellement dynamiques, le taux d'empiètement de la forêt sur les dunes de l'Athabasca dépasse maintenant le taux de formation des dunes, probablement en raison de l'impact des changements climatiques sur l'espèce. Les espèces envahissantes et l'utilisation aux fins d'activités récréatives constituent des menaces potentielles.

Répartition AB SK

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2000. Réexamen et confirmation du statut en avril 2018.

Mousses

Séligérie à feuilles aiguës

Seligeria acutifolia

En voie de disparition

Critères d'évaluation B2ab(i,ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation

Cette minuscule mousse à l'habitat spécifique possède une aire de répartition très restreinte au Canada, où elle est présente seulement dans deux sites de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique. L'espèce est confinée aux affleurements de calcaire près du niveau de la mer qui se trouvent sous un couvert forestier élevé de conifères dans les régions climatiques hypermaritimes à proximité de la côte. Les principales menaces incluent les impacts de l'exploitation des carrières, de l'exploitation forestière et des routes sur l'habitat. À l'heure actuelle, il n'est pas prévu que le site près du lac Kennedy sera exploité. Cependant, on prévoit exploiter le gisement de marbre dans le site près de Wood Cove, où les

deux tiers de la population canadienne connue se trouvent, ce qui menace la sous-population de façon imminente.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 2018.

Lichens

Lobaire réticulée

Lobaria retigera

Menacée

Critères d'évaluation A3c+4c

Justification de la désignation

Ce lichen est fortement associé aux vieilles forêts humides de la Colombie-Britannique. Il s'agit d'une espèce emblématique d'un ensemble de lichens et de bryophytes rares et peu communs. Plus de 50 % de l'aire de répartition de l'espèce en Amérique du Nord se trouve au Canada. La population canadienne compte trois sous-populations; cependant, presque tous les individus restants (> 90 %) font partie de la sous-population du nord-ouest (vallées de la Kispiox et de la Skeena). Au Canada, les menaces pesant sur cette espèce sont l'exploitation forestière à grande échelle, à la fois passée et présente, qui entraîne des déclin de la population à cause de conséquences directes (enlèvement d'arbres hôtes), et indirectes (effets de bordure) dans les habitats adjacents. Les changements climatiques prévus pourraient entraîner d'autres déclin chez les populations restantes de ce lichen.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2018.

* La révision de la classification de la physe d'eau chaude (*Physella wrighti*) a été effectuée. Le COSEPAC a décidé qu'un rapport de situation entièrement mis à jour est nécessaire pour évaluer la situation de cette espèce sauvage.

27/04/2018